



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 19 décembre 2017, lors de la séance spéciale, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 122-2017 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 806, rang de la Rivière Sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 21^e jour du mois de décembre 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi le 21 décembre 2017.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 21^e jour du mois de décembre 2017.

Sherron Kollar,
Directrice générale